

# SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 25 FEVRIER 2016

## COMPTE-RENDU

Présents : D. QUET ; M. MONTMAGNON ; J-M. VALLA ; D. CHASSOULIER ; V. BARD ; J-M. ROYANNEZ ; M.CROUZET ; J. PLEINET ; B. RUNDLER ; D. FAQUIN ; S. BENSADI ; J-P. GARDE ; Y. MAGNIN ; B. TEYSSOT ; ; N. VASSALO ; F. JEUNOT ; H. MARTINEZ ; M. GELINOTTE.

Absents excusés : V. VOIGNIER ; M. ASTIER ; F. BOUVET ; E. CHAHBAZIAN ; A. FERRIER ; F. MERLE ; H. CHAMBON ; F. MICHEL DIT BARON ; F. ROBIN ; T. SERRADURA ; P. ZANI.

Procurations : V. VOIGNIER à D. QUET ; F. MERLE à D. CHASSOULIER ; A. FERRIER à M. MONTMAGNON ; F. ROBIN à D. FAQUIN ; T. SERRADURA à F. JEUNOT.

Secrétaire de séance : D. CHASSOULIER.

## ORDRE DU JOUR

OBJET	Pour	Contre	Abst.	Observations
1 - Finances : débat d'orientation budgétaire	X	X	X	Présentation des orientations du budget qui sera présenté au Conseil Municipal lors de la séance de mars.
2 - Finances : demande de subvention - travaux vestiaires foot	23			Le Conseil Municipal valide la demande de subvention à déposer auprès de la Préfecture de la Drôme, pour les travaux d'extension des vestiaires de foot.

Le Débat d'Orientation Budgétaire a été l'occasion pour les élus de s'exprimer sur la situation financière de la Commune et des orientations budgétaires pour les années à venir.

Madame TEYSSOT se questionne sur les changements pour les administrés du passage à l'agglomération de certaines compétences et du sens de la proximité du service public.

Monsieur le Maire, lui répond que les centres décisionnaires des compétences transférées sont dorénavant situés à l'agglomération et non plus à Saint-Marcel-lès-Valence et qu'ils peuvent être localisés soit à Valence soit à Romans en fonction des compétences.

Il lui rappelle que le Conseil Municipal a toujours voté contre la constitution de cette agglomération, qui ne répond pas à la notion de proximité telle que les élus de Saint-Marcel-lès-Valence la conçoivent et qu'il partage son inquiétude à ce sujet.

Et il rappelle que cette nouvelle institution va nécessairement engendrer des nouvelles modalités de communication et de travail.

Madame TEYSSOT note que la masse salariale représente une part importante des dépenses de la collectivité et qu'elle ne baisse pas malgré le transfert de compétences à l'Agglomération, et s'inquiète de l'affaiblissement des capacités d'autofinancement de la collectivité.

Monsieur VALLA, 1<sup>er</sup> adjoint, lui précise que la masse salariale représente environ 41 % des dépenses en 2014, et que ce ratio est très faible par rapport à la moyenne de la strate (ville de 5000 à 10 000 habitants) qui est de l'ordre de 51 %. (la masse salariale ramenée à l'habitant représente 239€ contre 538 € pour la moyenne de la strate).

Les raisons de l'augmentation que l'on peut constater ces dernières années, trouvent leurs origines dans :

- la mise en œuvre des T.A.P - Le choix des élus de Saint-Marcel-lès-Valence sur la mise en œuvre de temps d'activités périscolaires de qualité à générer une hausse du temps de travail de nos agents des services périscolaires et scolaires et de l'embauche d'animateurs,
- le renforcement des services de cantine pour faire face à l'augmentation de rationnaire (embauche d'un second de cuisine)
- le recrutement sous contrats aidés de 3 nouveaux agents (ASVP, Espaces Verts et Service Administratif). Ces emplois font l'objet de remboursements partiels,
- le recrutement d'un demi-poste pour l'instruction des autorisations d'urbanisme suite au désistement de l'état dans l'accomplissement de cette prestation,
- de la mise en œuvre de l'effet garantie-vieillesse- technicité.(moyenne de 2 %/an).

Monsieur le Maire précise que la recherche d'économie reste une constante pour l'équipe municipale mais elle ne se fera pas pour l'instant au détriment de la qualité des services rendus et de l'entretien de notre patrimoine.

Monsieur VALLA rappelle que la capacité d'autofinancement annuel de la Commune est pour l'instant supérieure à 1 050 000 € (2015), ce qui au regard des collectivités voisines de la même strate permet à la Commune d'envisager sereinement l'avenir.

Pour mémoire, et ramenée à l'habitant, la capacité d'autofinancement de la Commune est de 251 €/habitant contre 168 €/habitant pour la moyenne de la Strate, soit un delta de 83 €/habitant.

Enfin, Madame TEYSSOT, déplore que les perspectives annoncées en fin de DOB se limitent à une liste de travaux, qui représente à son avis à de simples rattrapages d'équipements qui auraient dû être réalisés plutôt au regard de l'urbanisation constatée ces dernières années.

Monsieur le Maire considère que ce point de vue est erroné et réducteur. Depuis 2001, date de son arrivée à la tête de l'exécutif local, la Commune s'équipe au fur et à mesure, en fonction

- des besoins recensés,
- des demandes des administrés,
- des capacités financières de la Commune.

Pour mémoire, il rappelle les réalisations suivantes : 2005 – Ecole BOUVIER, 2007 – Espace Culturel Liberté et Deuxième tranche Ecole BOUVIER, 2011 – la Halle des Sports et la chapelle de SUREL, 2014 – la Crèche. Et pour la fin de ce mandat la construction d'un nouveau restaurant scolaire et d'une médiathèque, et ce conformément aux engagements de la campagne électorale de 2014.

Tous ces investissements se sont réalisés en prenant en compte l'évolution de la Commune et de l'augmentation à moyen terme de notre population. Il en sera de même des deux projets du mandat.

Monsieur VALLA tient également à préciser que ces perspectives peuvent paraître pas assez modestes aux yeux de certains, mais elles sont réalistes et surtout en adéquation avec nos capacités financières.

#### **Affaires diverses**

- D.I.A. : La Commune ne préempte pas.

**Information(s) diverse(s)** : La cérémonie du 19 mars aura lieu le samedi 19 mars à 18h30.